



[www.horizonsantetravail.fr](http://www.horizonsantetravail.fr)



[contact@horizonsantetravail.fr](mailto:contact@horizonsantetravail.fr)

NOTRE ÉQUIPE AU CŒUR DE VOS MÉTIERS



Horizon Santé Travail vous ouvre ses portes

Horizon Santé Travail organise sa prochaine journée « Portes ouvertes » le 19 novembre 2019.

Au programme : rencontres et animations pour permettre aux salariés, à leurs représentants et aux employeurs de mieux connaître les missions de notre organisme qui vont bien au-delà de la visite médicale.

Les missions des Services de Santé au Travail sont d'assurer le suivi des salariés et d'organiser des « actions en milieu de travail » afin d'aider les entreprises à prévenir leurs risques.

Conseillers privilégiés des employeurs, nous sommes à vos côtés pour préserver la santé de vos salariés sur tous les sujets relatifs à la santé au travail.

Suite au succès de nos premières « Portes ouvertes » en mars 2019, nous continuons notre engagement à vos côtés. L'innovation est au cœur de cet événement riche, interactif et centré sur vos problématiques.

Toutes nos équipes seront présentes et échangeront avec vous au travers d'une journée conviviale. Ce moment dédié vous permettra de formuler toutes vos attentes.

La proximité est au cœur de nos métiers. Les portes d'Horizon Santé Travail vous sont grandes ouvertes.

Docteur Bossy et T. Tron Lozai

Édito

Connaissez-vous « L'essai encadré » ?



L'essai encadré permet, **pendant l'arrêt de travail**, de tester la compatibilité d'un poste avec l'état de santé du salarié. Cela peut être pour tester un aménagement de poste ou un autre poste de travail. L'essai encadré peut également permettre de préparer une reconversion professionnelle.

L'essai encadré peut durer **trois jours ouvrables au maximum**, en continu ou fractionnables, durant lesquels les indemnités journalières du salarié sont maintenues. Il s'effectue avec l'accord du médecin du travail, de l'employeur et du médecin conseil.

Participez à nos prochaines Portes ouvertes

**Mardi 19 novembre 2019 de 9h à 16h** dans nos centres de Levallois et de la Défense, et en continu toute la journée en vidéo-conférence sur internet.

Retrouvez le programme complet et inscrivez-vous sur notre site [www.horizonsantetravail.fr/portes-ouvertes](http://www.horizonsantetravail.fr/portes-ouvertes) ou par mail à l'adresse [inscription@horizonsantetravail.fr](mailto:inscription@horizonsantetravail.fr)

**Notre zone d'intervention**

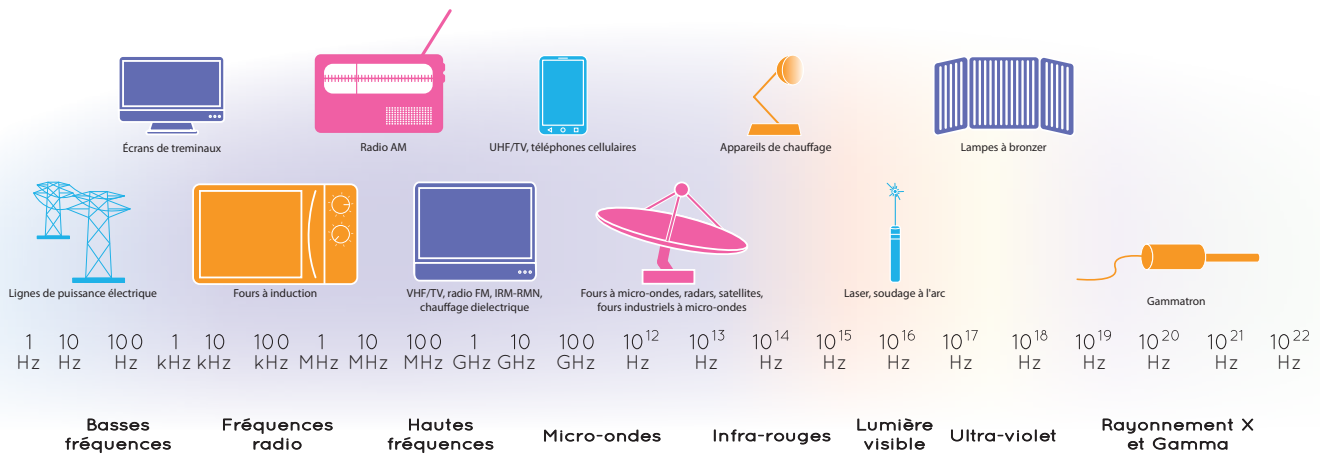
Paris - 7<sup>e</sup> - 8<sup>e</sup> - 15<sup>e</sup> - 16<sup>e</sup> - 17<sup>e</sup>  
78 - Yvelines - 92 - Hauts-de-Seine  
93 - Seine-St-Denis



# Ondes ElectroMagnétiques, de quoi parle-t-on ?

Les champs électromagnétiques sont une combinaison de champs électriques et magnétiques générés naturellement ou par le biais d'activités humaines. Un champ électromagnétique se caractérise par la longueur d'onde du rayonnement engendré par la propagation de ce champ ainsi que sa fréquence.

Depuis le décret n°2016-1074 du 3 août 2016 qui vise à prévenir les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs exposés aux champs électromagnétiques, des valeurs seuils sont définies.



Les Ondes ElectroMagnétiques, quelques effets potentiels sur l'organisme

Il faut distinguer trois types d'effets sur l'organisme selon la fréquence et l'intensité des ondes :

- des effets directs comme des échauffements et des sensations de brûlure,
- des effets sensoriels tels que des vertiges, des nausées et des troubles visuels,
- des effets indirects comme la projection d'objets métalliques,
- ou encore l'interférence avec des équipements ou implants médicaux actifs.

Comment agir ?

L'employeur doit intégrer les Ondes ElectroMagnétiques dans le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER). Différents éléments sont à consigner dans ce document tels que l'identification des situations dangereuses, l'évaluation du niveau de risque ou encore les mesures et moyens de prévention à mettre en œuvre, dont voici quelques exemples non exhaustifs.

- Cahier des charges du matériel,
- Mise à disposition des EPI adaptés à l'activité,
- Eloignement de la source,
- Polyvalence et rotation,
- Formation et information,
- Affichage des zones à risques,
- Bonnes pratiques : éloigner le téléphone portable, éteindre le wifi...

Quels sont les outils à disposition de l'employeur ?

Pour aider l'employeur, les documents accessibles tels que la notice du fabricant ou du distributeur permettent d'accéder à de nombreuses informations pratiques.

OSERAY est une application conçue par l'INRS permettant d'accompagner l'employeur dans le cadre de sa démarche d'évaluation des risques dus aux rayonnements électromagnétiques. Enfin, une évaluation précise de l'exposition peut être réalisée par un organisme accrédité.





**FRANSOR  
INDUSTRIE**



## Nos adhérents témoignent

Fransor Industrie est une entreprise spécialisée dans l'élaboration d'alliages et dans la conception de pièces sur mesures à destination de l'industrie aéronautique, électronique et dentaire. Face aux enjeux actuels de la santé au travail, l'entreprise a su mener une démarche exemplaire avec la mobilisation de plusieurs acteurs de la prévention.

### A quelles problématiques de santé au travail étiez-vous confrontés en 2016 ?

« Lors de la reprise de l'activité de Fransor Industrie, nous étions dans une optique de développement. Pour cela, nous avons réalisé plusieurs audits pour identifier les points d'améliorations et mettre en place une base solide pour pouvoir développer sereinement l'activité.

Un des points importants de notre plan stratégique de développement est l'axe humain, l'intégration de nos salariés au cœur de la stratégie est un des points clés de la réussite du plan. A ce titre, la formation et la sécurité de nos employés sont des points qui ont tout de suite été priorités.

Sur le plan de la santé, nous avons rapidement mis en place un plan sous 3 angles :

- 1- Des EPI adaptés à chaque poste de travail dans les ateliers (gants, visières, casques, tenues, etc.),
- 2- Nous avons procédé, avec l'aide d'Horizon Santé Travail, à la substitution des produits chimiques dangereux pour le dégraissage des pièces par des produits beaucoup moins nocifs (remplacement de certains types d'acide par le biosane, etc...),
- 3- Nous avons également travaillé avec la CRAMIF à l'amélioration de la protection collective, et notamment en installant des aspirateurs à la source de nos fours à l'atelier fonderie.

Je profite pour remercier le Docteur BENMOUHOU B d'Horizon Santé Travail et Monsieur POIRON de la CRAMIF pour le temps consacré, ainsi que les conseils qui nous ont permis d'avancer sur la sécurisation de l'environnement des salariés. Il reste encore beaucoup de choses à faire mais je pense que nous sommes sur le bon chemin. »

### Comment avez-vous été mis en lien avec l'équipe d'Horizon Santé Travail ?

« Nous avons contacté Horizon Santé Travail pour la visite annuelle et nous avons posé des questions sur la sécurité de la santé des salariés. Tout de suite, nous avons été écoutés et le Docteur BENMOUHOU B s'est déplacé rapidement pour mettre à jour la fiche d'entreprise et répondre à nos questions relatives à la santé des salariés. Il a également interrogé les collaborateurs. »

### Comment s'est déroulé l'accompagnement au sujet du risque chimique ?

« Nous avons été en contact avec le Docteur BENMOUHOU B qui nous a posé des questions sur l'utilisation des produits chimiques en observant notre façon de les manipuler.

Les recherches du Technicien Hygiène Sécurité d'Horizon Santé Travail, Monsieur Bruno Mennecier, ont permis d'identifier des produits de substitutions moins nocifs. A titre d'exemple, le biosane a remplacé le

trichloréthylène. Suite à cette substitution, nous avons réalisé plusieurs tests sur nos produits et le résultat était concluant. »

### Pouvez-vous nous citer des exemples d'actions concrètes ?

« Nous avons optimisé l'équipement de notre fonderie par des hottes aspirantes au-dessus des fours. La CRAMIF nous a accompagnés et a déplacé un expert pour trouver la meilleure configuration pour une protection maximale de nos salariés.

Un rapport a été rédigé qui nous a permis de lancer les consultations pour trouver un sous-traitant. Tout au long du processus de consultation en passant par les travaux d'installation, à la validation des installations, la CRAMIF était présente pour nous accompagner. En plus, une partie des installations a été financée par la CRAMIF. Nous avons eu en face de nous des personnes qui étaient là pour nous aider, c'était très agréable!

Enfin, le Docteur BENMOUHOU B a également donné beaucoup de conseils à nos salariés du secrétariat concernant les postures à adopter ou la hauteur des écrans pour leur bien-être. »

**Georges FAHED**  
Directeur general

Horizon Santé Travail peut vous accompagner.  
Contactez vos interlocuteurs habituels ou envoyez un email à l'adresse [prevention@horizonsantetravail.fr](mailto:prevention@horizonsantetravail.fr)





A l'approche de l'hiver, connaissez-vous un geste simple et indispensable à faire impérativement pour éviter la propagation de virus (grippe, gastro-entérite, bronchiolite...) ?

### Le lavage des mains !

Vous devez avoir ce réflexe :

- avant de préparer le repas,
- avant de manger,
- après être passé aux toilettes,
- après vous être mouché ou avoir éternué,
- lors d'une visite à l'hôpital ou lorsque vous touchez un patient si vous êtes soignant...



## Comment se laver les mains ?

1. **Lavez-vous les mains à l'eau et au savon (de préférence liquide) pendant 30 secondes,**
2. **Frottez vos ongles, le bout des doigts, la paume et l'extérieur des mains, les jointures et les poignets**
3. **Séchez-vous les mains avec une serviette propre ou un papier jetable.**

Vous pouvez également utiliser une solution hydro-alcoolique à base d'alcool. Si vous travaillez aux côtés de personnes fragiles (personnes âgées, jeunes enfants), vous devez être très vigilants et vous laver les mains plusieurs fois par jour, comme le rappelle l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES).



Retrouvez le détail de toutes nos recommandations dans notre fascicule « Hygiène des mains » disponible sur notre site internet dans la rubrique « Documentation »

## LINKEDIN, REJOIGNEZ LA PAGE HORIZON SANTÉ TRAVAIL



Notre rapport à l'information est en pleine évolution. **Pour vous informer et partager les actualités, nous avons créé notre page LinkedIn.**

Vous retrouverez notamment des articles en lien avec la prévention des risques professionnels, des événements auxquels nos équipes participent, ainsi que divers témoignages et vidéos.

L'occasion pour vous d'enrichir votre veille et de mieux connaître les nombreux services inclus dans votre cotisation. N'oubliez pas de nous suivre pour ne manquer aucune actualité.

## PARTICIPEZ AUX PROCHAINS ATELIERS D'INFORMATION 2019

- **Maintien en emploi et prévention de la désinsertion professionnelle**  
Jeudi 21 novembre 2019 - Levallois
- **Rédiger son Document Unique ; méthode et initiation**  
Mardi 26 novembre 2019 - Asnières
- **Prévenir les Risques Psycho-Sociaux (RPS)**  
Mardi 3 décembre 2019 - Nanterre

**ATELIERS  
9H à 12H  
GRATUITS**

Participez à nos prochaines **Portes Ouvertes** le **mardi 19 novembre 2019** : retrouvez le programme complet et inscrivez-vous sur [www.horizonsantetravail.fr/portes-ouvertes](http://www.horizonsantetravail.fr/portes-ouvertes)

**Inscription obligatoire** par mail [inscription@horizonsantetravail.fr](mailto:inscription@horizonsantetravail.fr), sous réserve de disponibilité.



- **Asnières** : 4, avenue Laurent Cély - Hall B - 1er étage - RER C Les Grésillons
- **Levallois-Perret** : 7 rue Hoche - Métro L3 Anatole France
- **Nanterre** : 17 avenue du Maréchal Joffre - Parking gratuit

Horizon Santé Travail • Chatou - Nanterre - Asnières - Levallois-Perret - Saint-Ouen  
Siège social : 17 Av. du Maréchal Joffre - 92022 Nanterre Cedex • Tél. : 01 41 37 82 82 - Fax : 01 47 25 52 41

[www.horizonsantetravail.fr](http://www.horizonsantetravail.fr)

SIREN N° 775 724 123 00234 - APE 8621Z